

Mutuelle
Interentreprises
du
Personnel
de la
Sécurité
Sociale
de la
région
Auvergne

téléphone
09 72 16 27 25

mail
contact@
mipss-auvergne.fr

site
[https://
mipss-auvergne.fr](https://mipss-auvergne.fr)



siren
779 209 469

soumise
aux dispositions
du livre 2 du code
de la mutualité

affiliée
FDPm
Fédérer autrement

V020226

Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur
de l'Allier, du Cantal,
de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme

Date :
17/10/26

Référence :
STRAT/PLFSS2027/TAXATION/2026-10

Objet :
PLFSS 2027 - taxation exorbitante des cotisations santé
dossier suivi par Dominique Verdera – dverdera@mipss-auvergne.fr

Madame la Députée, Monsieur le Député,
Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur,

Représentant les adhérents de notre mutuelle qui résident principalement dans les quatre départements auvergnats, le Conseil d'Administration de la MIPSS Auvergne, réuni ce 17 octobre, a décidé à l'unanimité de vous interpeller pour vous demander de peser dans les débats publics de ces prochaines semaines :

- 1- nous tenons à regretter qu'une décision du Gouvernement, prise en plein été et surtout sans aucune consultation du Parlement, déplace autoritairement 1,5 milliard d'euros de l'Assurance Maladie Obligatoire vers l'Assurance Maladie Complémentaire.
- 2- nous dénonçons qu'en plus de ce transfert comptable, les franchises médicales, directement payées par les malades, soient augmentées de 40% !
- 3- nous redoutons que les parlementaires se livrent, au cours des semaines à venir, à une surenchère de transferts de charge ou de taxes affectant encore plus les complémentaires santé en général et les mutuelles en particulier.

Vous partagez sans doute avec nous l'idée que transférer une dépense ne la fait pas disparaître !

Tout transfert de dépenses vers les complémentaires santé nécessite que ces dernières en assurent le financement en appelant des recettes nouvelles.

Or, contrairement à l'Etat, nos mutuelles ne pratiquent pas l'endettement pour fonctionner et ne sont pas autorisées à construire des budgets déficitaires. Ce financement ne peut donc être opéré qu'au travers d'une augmentation de cotisation ... payée par nos adhérents.

Cette situation est d'autant plus contestable que les contrats santé sont surtaxés de manière exorbitante :

- 1- est-il acceptable, selon vous, que les contrats de complémentaire santé soient taxés à hauteur de 16,12% ; soit plus de **trois fois plus qu'un hamburger** ?
- 2- avez-vous conscience qu'un transfert de charges de 100 EUR de l'AMO vers l'AMC devient une charge de 116,12 EUR, dont 16,12 EUR de taxes ?

Pour ces raisons, lors de l'élaboration de la loi sur le Financement de la Sécurité Sociale pour 2027, nous vous demandons instamment de tenter de ramener vos collègues à un **débat serein** qui tienne compte de la réalité (tout transfert de charge vers les complémentaires santé pèse indubitablement sur le citoyen adhérent) et de **voter une baisse significative de la fiscalité** imposée aux contrats de complémentaires santé, afin de la rapprocher de celle applicable aux biens et services essentiels.

Nous espérons vous convaincre que **la santé n'est pas un produit de luxe**, même si, aujourd'hui et en grande partie par la faute des pouvoirs publics, se soigner devient un luxe !!!

Nous souhaitons connaître votre position sur ces demandes ainsi que le sens de vos votes.

Au nom des membres du Conseil d'Administration de la MIPSS Auvergne, je vous remercie par avance de votre engagement à répondre aux attentes de nos adhérents qui sont aussi vos concitoyens et que vous représentez.

Je vous prie d'agréer, Madame la Députée, Monsieur le Député, Madame la Sénatrice, Monsieur le Sénateur, l'expression de mes meilleurs sentiments mutualistes.

Le Secrétaire-Général



D. Verdera